

# Sargé-lès-Le Mans : Du clos de la Gèmerie à la vigne en Sarthe au début du XIX<sup>e</sup> siècle

Philippe DAVASE

Edition du 1<sup>er</sup> avril 2014 (*première édition en octobre 2012*)

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle la vigne en Sarthe est une réalité, elle occupe encore plus de 10% de la superficie de certaines communes et jusqu'à la moitié de l'ancienne paroisse de Sainte-Croix du Mans. La majorité des plants sont dans le quart sud du département mais on en trouve jusqu'à Asséle-Boisne, à quelques kilomètres d'Alençon, tout au nord. A Sargé le vignoble s'étend sur près de 7% de son territoire actuel (corrigé de la variation de Saint-Ouen-du-Dehors).

## 1 Le clos de la Gèmerie

A la Gèmerie, le dernier cadastre mentionnant la vigne est celui de 1845<sup>1</sup> avec les deux parcelles 191 et 192. Dans les bordages voisins d'autres sont également répertoriées (114, 126 et 147).

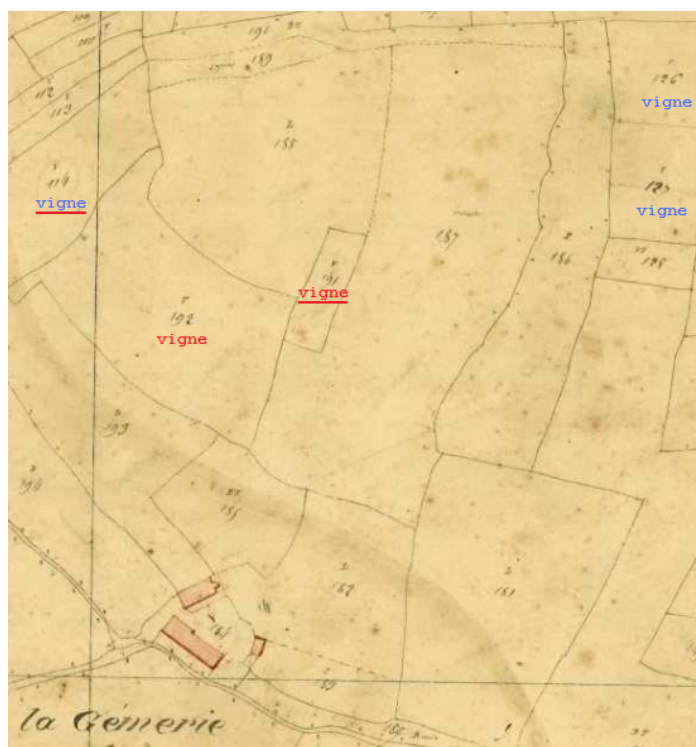


FIGURE 1 – Le clos de la Gèmerie en 1845 - Arch. Départ. Sarthe : PC 335/042

Sur l'acte de vente de la Gèmerie (Haute et Basse) de Monsieur Jules Joseph Raoul Ouvrard de Linières à Monsieur et Madame René Davase le 15 juillet 1895 la désigna-

1. Arch. Départ. de la Sarthe, PC 335/042 section B1

tion du bordage est composée entre autres de la parcelle 191 (0,0850 ha) en vigne du Clos de la Gèmerie. Il s'agit de l'unique parcelle de vignoble sur cette vente puisque la parcelle 192 est maintenant en terre labourable. La transmission orale retient que la parcelle 191 a eu des ceps jusqu'au premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle. On y trouve toujours la tulipe sauvage, témoin de la vigne d'antan.

Au début des années 2000, dans le taillis de la parcelle 114 (Clos de la Gèmerie dans le bordage de la Petite-Boissière) un pied de vigne serpente. Il donnera des boutures qui, aujourd'hui, produisent des petites grappes sucrées à Paris. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle la vigne aura été remplacée par les labours et les arbres fruitiers (En 1923 sur la seule Basse-Gèmerie on compte près de deux cents arbres fruitiers).



FIGURE 2 – Boutures d'une Vigne du clos de la Gèmerie : Paris 2012.

Le cadastre de 1810 nous indique que cette culture est encore plus présente à la Gèmerie. La proportion de terres en vigne, sur l'ensemble des deux bordages des Gèmeries, est d'un tiers. L'état de classement de 1810<sup>2</sup> donne, entre autres, deux renseignements très intéressants : le nom de la ferme ou du bordage et l'appellation de la parcelle. On ne confondra pas clos et bordage. Un clos est une appellation immuable d'un ensemble de parcelles, globalement en vigne ou anciennement en vigne, et le bordage une réalité liée à un lieu habitable en fonction du changement de propriétaire qui peut acheter ou vendre une terre, quelle que soit sa culture. Ainsi, une parcelle appartenant au clos de la Gèmerie peut être du ressort du bordage de la Petite-Boissière et inversement une parcelle du clos de la Béroize peut appartenir au propriétaire de la Gèmerie. Une parcelle non rattachée au bordage proche peut aussi en prendre le nom tout en étant cultivée par une personne ne résidant pas à proximité. On peut penser que ces deux notions de clos et de bordage, distinctes aujourd'hui, étaient superposables il y a plusieurs siècles. Le premier cadastre (figure 3) met en évidence les deux notions de clos et de bordage pour les Gèmeries :

– En rouge : Le clos de la Gèmerie (la quasi totalité

2. Arch. Départ. de la Sarthe, 3 P 335/124

est encore en vigne et gérée par la Petite-Boissière. Aucune parcelle en vigne n'est au bordage de la Gèmerie).

- En vert : La ferme/bordage de la Gèmerie (la majorité des terres sont dénommées du clos des Brouhazes dont une trentaine est encore en vigne)
- En jaune : L'intersection des deux appellations : Deux parcelles de taillis du clos de la Gèmerie, anciennement en vigne et encore en possession du bordage de la Gèmerie.

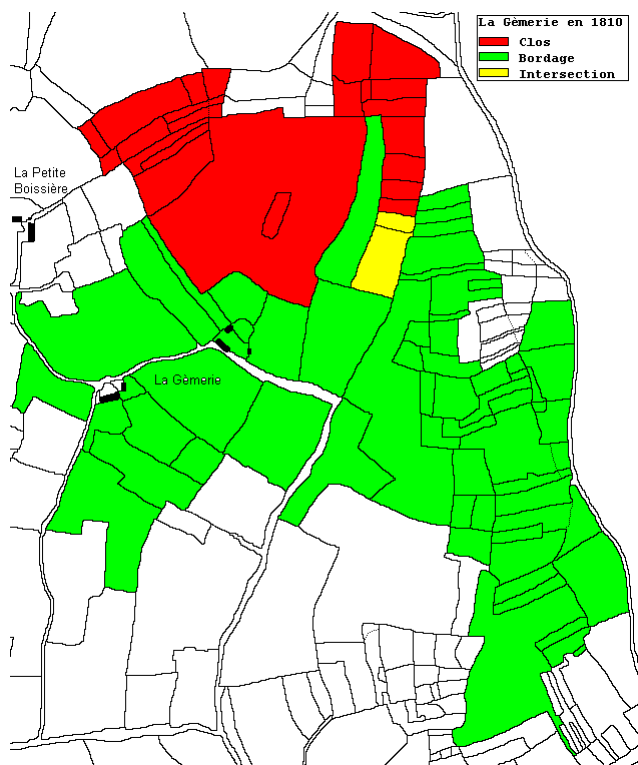


FIGURE 3 – Clos et bordage de la Gèmerie : D'après le cadastre de 1810. (Assemblage : Ph. Davase)

Ainsi le bordage de la Gèmerie entretient encore une trentaine de parcelles de vigne, non de son clos original mais de celui des brouhazes au sud-est. Les parcelles changent de propriétaire mais gardent leur dénomination. Un acte du 19 mars 1619, conservé aux archives diocésaines et dont une copie a été très aimablement communiquée par Françoise Noblat-Billaud, mentionne la vente par Marin Le Ham et Sébastienne Chopelin sa femme demeurant à Beaufay, d'un lot de terre en gast situé au clos de la Gesmerie joignant les coteaux des vignes de l'acquéreur Urbain Lefebvre sieur de la Potherye possesseur du fief de Boyssière. Cette parcelle, non emplantée de vigne, change de main. Il pourrait s'avérer aisé, d'après la figure 3, de s'imaginer laquelle.

Ici, en bordure du plateau sargéen, la vigne est présente sur les coteaux, quelle que soit l'exposition au soleil. Elle est plantée surtout dans un sol de formation résiduelle à silex du tertiaire, et descend vers un sol secondaire de marnes, sables et grès.

A cette époque les méthodes de vinification ne permettent

pas une conservation prolongée du vin, a fortiori en blanc. Le lieu de stockage n'a donc pas besoin d'être spacieux mais un endroit frais, le temps de la fermentation, est nécessaire. A la Gèmerie, une cave de près de 40 m<sup>2</sup>, voutée en plein cintre, pouvait accueillir la récolte d'une saison. Le site est doublement exceptionnel, d'abord par sa rareté puisqu'il s'agit de la seule cave de cette ampleur à Sargé, mais aussi par sa construction qui a eu lieu après le bâtiment sous lequel elle se situe. Ce type de cave était commun à une époque et Robert Triger en nomme plusieurs exemples<sup>3</sup>.



FIGURE 4 – La cave de la Gèmerie : son entrée, sa cavité. Année 2005.

## 2 La vigne à Sargé

Agrandissons le cercle pour étudier la situation de la vigne sur la paroisse-commune de Sargé. Recherchons tout d'abord des traces de la présence de ce cette culture avant la Révolution. Le chanoine Le Paige<sup>4</sup>, à l'article *Sargé*, inscrit *Il y a des vignes dont le vin n'a pas grande réputation*. Une carte commandée par Henri IV et établie au début du règne de Louis XIII indique clairement que Sargé est au milieu des vigno...bles. Même si la qualité n'est pas au rendez-vous, le vin du pays de Sargé est produit en grande quantité.

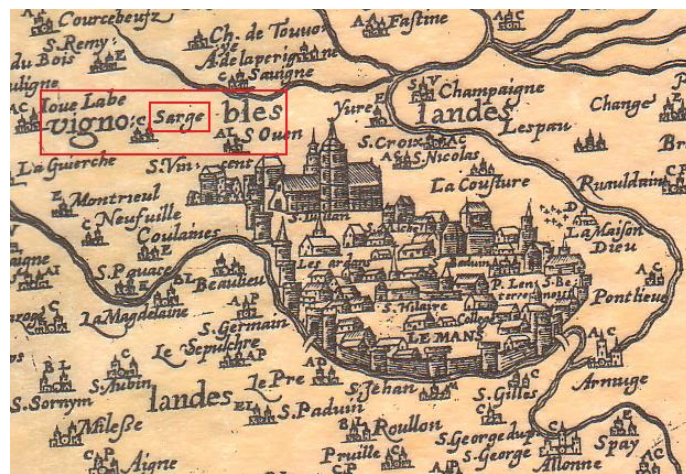


FIGURE 5 – Environs du Mans : début XVII<sup>e</sup> siècle

La consultation des registres paroissiaux, qui ne sont pas bavards avant l'ordonnance civile de Saint-Germain-en-Laye

3. Etudes historiques et topographiques sur la ville du Mans, 1922 à 1925, réédition 2011

4. Dictionnaire topographique, historique, généalogique et bibliographique de la province et du diocèse du Maine

(1667), viennent compléter le tableau en consignant dès 1663 la première mention d'un vigneron. Seules les professions de notaire royal, avocat, chirurgien ou tailleur d'habits ont eu droit à cet honneur entre 1651 et 1656. Les autres professions ne sont pas spécifiées. Il faut attendre 1687 pour que celle de bordager apparaisse. Le vigneron est partout présent à Sargé. Il n'habite pas forcément proche de ses vignes mais tient à être reconnu comme tel même s'il est également bordager pour ses terres labourées plus proche de son domicile. Etre vigneron est alors plus prestigieux que bordager. La morcellisation des parcelles au fur et à mesure des héritages diminuera le nombre de quartiers par chef de feu et donc le temps qu'il consacra à sa vigne. La culture de la vigne n'est pas une spécialité ni une monoculture et la production est destinée à la consommation locale.

Dans son excellent ouvrage Marcel Lachiver<sup>5</sup> nous en dit plus. Au Moyen-Age *L'abbaye du Mont-Saint-Michel ... a préféré tirer son vin de régions plus lointaines, favorisées par le climat, et c'est autour d'Angers, du Mans et de Tours qu'elle a acquis des vignes*. Au XIII<sup>e</sup> siècle il fait mention d'un prêtre anglais qu'*aux vins de l'ouest ... Le Mans... il reproche leur acidité*. Citant l'année 572 pour la création de l'abbaye Saint-Vincent, il signale qu'*elle possédait aussi des vignes*. La vigne n'est donc pas une culture récente mais héritée des Romaines. Comme chacun sait, la vigne mancelle et de sa Quinte ne résistera pas au *phylloxera*. Cet insecte, apparu en Sarthe en 1889 ne fera que donner le coup de grâce à cette culture de peu de notoriété. Il sera notamment aidé par la nouvelle facilité de transport qui fera connaître d'autres crus. Seules quelques parcelles bien exposées résisteront un temps. On pourra également lire à ce sujet plusieurs articles parus dans la revue mensuelle *La Vie Mancelle et Sarthoise*<sup>6</sup>. Malgré quelques erreurs, on n'oubliera pas non plus l'intéressant ouvrage de Jean Lemmet<sup>7</sup> paru en 1999 qui nous renseigne sur le, ou l'un des, dernier(s) ban(s) de vendanges :

*Arrêté du 18 octobre 1891*

*Ban de vendanges*

*Nous maire de la Commune de Sargé,  
Vu la loi du 16 octobre 1891 et le rapport de M.M.  
les Commissaires des vignes*

*Considérant que les raisins arrivent à maturité,  
Arrêtons ce qui suit :*

*article 1er - Les vendanges auront lieu dans toutes  
les vignes de la commune du lundi 26 courant au  
samedi 31 inclusivement.*

*article 2 - Défense est faite à tous chasseurs et  
grapilleurs de s'introduire dans les vignes avant le  
1er novembre prochain.*

*article 3 - Notre garde-champêtre est chargé de  
tenir la main au présent arrêté.*

*Maire de Sargé, le 18 octobre 1891  
Le Maire, (signé) Ch Delahaye*

5. Lachiver (Marcel), *Vins, vignes et vignerons. Histoire du vignoble français*, Paris, Fayard, 1988.

6. Dont les n°371 et 406

7. Sargé-lès-Le Mans sur les traces de son passé

Pour étudier plus en détail l'importance de cette culture à Sargé, aidons-nous du cadastre de 1810 couplé à son état de classement. A cette date Sargé avait intégré l'ensemble de la partie campagne de l'ancienne paroisse du Mans Saint-Ouen-des-Fossés, aussi nommée Saint-Ouen-Hors-les-Murs car accolée aux fossés des murs de l'enceinte médiévale de la cité mancelle. D'abord confinée dans un espace réduit entre Saint-Vincent et l'intra-muros, on lui avait ensuite adjoint toute une section de terres entre Neuville, Saint-Pavace, Sargé et Coulaines. Les deux territoires, Saint-Ouen-du-Dedans et Saint-Ouen-du-Dehors n'étaient donc pas joints. En 1809 le premier se retrouvait rattaché à la ville du Mans, et le second en totalité à Sargé. Suite à de multiples rebondissements, repris récemment dans le livre de Roger Crétois<sup>8</sup>, le découpage définitif de 1845 reprend à Sargé la majeure partie de l'ex-Saint-Ouen-du-Dehors pour la donner à Coulaines. A partir du cadastre de Sargé en 1810, nous allons transposer les chiffres de ses cultures au territoire définitif pour mieux comprendre leur sens à territoire constant. On ne tiendra pas compte des faibles mouvances marginales entre 1810 et aujourd'hui qui font que la superficie a évolué entre ces deux dates, et dont les plus connues sont celles proches des Jubinières, du Petit-Bois et de Boissière.

Un premier constat global (figure ) nous apporte les renseignements suivants :

- Grande majorité de terres labourables, sur tout le territoire situé sur un plateau de limons.
- Vignoble important mais exclusivement dans le quart est, sur les formations résiduelles à silex du Turonien en débordement sur le Cénomani supérieur de marnes, sables et grès.
- Bois au nord-ouest et quelques parcelles à l'est.
- Peu de prés et pâtures. Elles bordent presque exclusivement les cours d'eau dont certains sont à sec l'été.
- Dispersion marquée de l'habitat. Egale sur toute la commune. Il est parfois regroupé en hameaux.

Le découpage définitif présente quatre entités qui seront rassemblées deux à deux :

- Sargé avant 1810.
- St-Ouen-du-Dehors conservé à Sargé en 1845.
- Coulaines avant 1845.
- St-Ouen-du-Dehors rattaché à Coulaines en 1845.

Le tableau de contenance et proportion d'utilisation du sol en 1810 sur Sargé et les communes voisines, rapportées à 1845, (Table 1) précise que le vignoble occupe 97 hectares soit 7% du territoire. Des 133,6 hectares du cadastre de 1810, 36,5 lui ont été retirés au profit de Coulaines qui fait ainsi passer sa proportion de vignes de 3,3% à 10,2%. Face à ses voisines, la commune de Sargé reste cependant dans le peloton de tête. Respectivement avec 6,6% et 4,1%, Yvré est très proche et Savigné nettement plus loin. Quant à Neuville et Saint-Pavace, leur vignoble est quasiment inexistant. En 1862, une enquête agricole signalera une superficie de 35ha. en vignes.

8. Sargé-lès-Le Mans, des origines à nos jours



vignes' située à la Gèmerie, bordée de vignes mais conservée en prés pour l'écoulement des eaux de trois versants viticultivés. Les parcelles suivantes de section B du cadastre de 1810 ont pour nom 'La vieille vigne' :

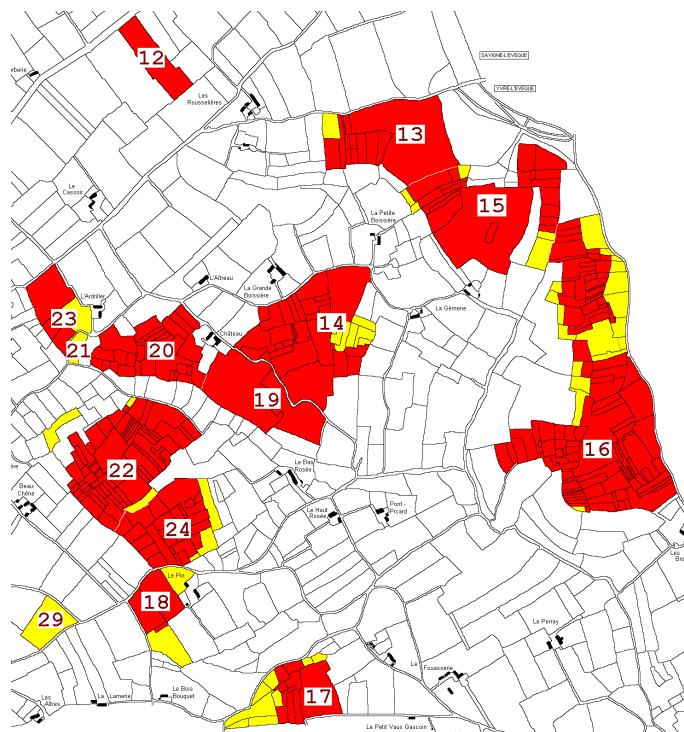


FIGURE 8 – Cadastre 1810 : clos de l'est

Ferme / Bordage	Nom de la parcelle	N° plan
Rousselière (La Haute)	La vieille vigne	53
Cassoir (Le)	La vieille vigne	60
Rousselière (La Basse)	La vieille vigne	95
Perray (Le)	La vieille vigne	408
Rosée (Le Bas)	La vieille vigne	535
Verger (Le)	La vieille vigne	845
Verger (Le)	La vieille vigne	846
Bellangerie (La Grande)	La vieille vigne	917

Sur l'ensemble du territoire de Sargé on rencontre 28 parcelles au nom de 'Vieille vigne'. En 1810, elles sont toutes devenues une terre labourable. Pour la plupart d'entre elles on les positionne à la périphérie des clos. On cerne ainsi mieux le déclin du vignoble sargéen. Tenant compte du nom de la parcelle et/ou de son appartenance à un clos, on peut tenter une extrapolation en signalant sur une carte, les parcelles réellement en vigne en 1810 et celles qui devaient l'être antérieurement (figure 11).

### 3 La Sarthe, début du XIX<sup>e</sup> siècle

En 1842, Julien-Rémy Pesche sort son recueil sur la Sarthe<sup>9</sup>, mentionnant notamment les cultures de chaque commune. Y figure bien sûr la vigne avec la superficie tirée de l'état de classement pour le cadastre de chacune. La carte de la Sarthe (figure 12) nous indique la répartition géographique du vignoble au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Concernant globalement la Sarthe, on pourra se référer au catalogue de l'exposition sur le vin en Sarthe ayant eu lieu au cours de l'année 2012 à l'abbaye de l'Epau et aux Archives Départementales<sup>10</sup>.

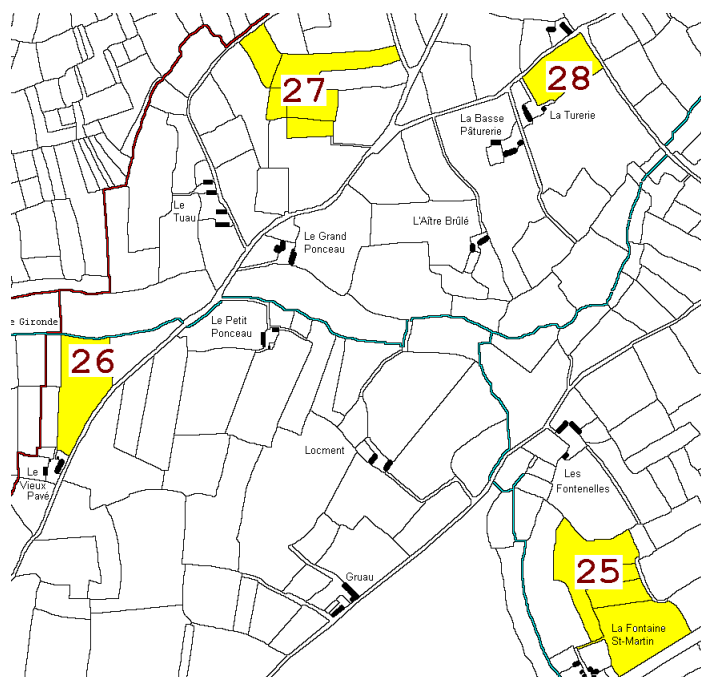


FIGURE 9 – Cadastre 1810 : clos du sud-ouest

9. Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe

10. *Des vignes, des vins, des hommes. La viticulture en Sarthe du XIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, 2012

Nature (Contenance en hectares)	Terres labourables, verger, allée, avenue	Jardins, potager, pépinière, parterre	Vigne	Prés, pâture	Taillis, bois, sapins, futaie, broussailles	Lande, friche, bruyère	Vivier, douve, marais	Bâtiment, cour	"Autres" (infrastructure, etc.)	Superficie totale
Sargé avant 1809	918,578	46,9985	97,055	78,717	98,733	9,322	0,155	15,1865	45,9095	1310,6545
Coulaines avant 1845	79,243	7,4018	3,321	33,8619	0,0827	0	0,142	1,3348	6,3468	131,734
St-Ouen-du-Dehors avant 1809	240,864	11,921	36,528	12,253	14,044	0	0	4,075	11,6044	331,2894
St-Ouen-du-Dehors conservé à Sargé en 1845	58,25	2,061	0	4,37	2,28	0	0	1,013	2,4674	70,4414
St-Ouen-du-Dehors rattaché à Coulaines en 1845	182,614	9,86	36,528	7,883	11,764	0	0	3,062	9,137	260,848
Sargé entre 1810 et 1845	1159,442	58,9195	133,583	90,97	112,777	9,322	0,155	19,2615	57,5139	1641,9439
%	70,6	3,6	8,1	5,5	6,9	0,6	0	1,2	3,5	100
Sargé après 1845	976,828	49,0595	97,055	83,087	101,013	9,322	0,155	16,1995	48,3769	1381,0959
%	70,7	3,6	7	6	7,3	0,7	0	1,2	3,5	100
Coulaines après 1845	261,857	17,2618	39,849	41,7449	11,8467	0	0,142	4,3968	15,4838	392,582
%	66,7	4,4	10,2	10,6	3	0	0	1,1	4	100
Savigné-l'Évêque	1948,646	70,891	115,182	336,682	226,012	3,558	1,035	25,335	88,659	2816
%	69,2	2,5	4,1	12	8	0,1	0	0,9	3,2	100
Yvré-l'Évêque	1552,6211	23,3074	179,112	433,2226	311,2467	25,4823	25,759	21,275	140,4479	2712,474
%	57,2	0,9	6,6	16	11,5	0,9	0,9	0,8	5,2	100
Neuville-sur-Sarthe	1547,9448	43,0524	17,0887	209,8557	304,1249	6,1977	2,0502	17,2604	72,4521	2220,0269
%	69,7	1,9	0,8	9,5	13,7	0,3	0,1	0,8	3,2	100
Saint-Pavace	303,0562	12,4468	2	115,2119	31,9832	3,5432	0,947	4,8352	31,249	505,2725
%	60	2,5	0,4	22,8	6,3	0,7	0,2	1	6,1	100

TABLE 1: Contenance et proportion d'utilisation du sol en 1810 sur Sargé et les communes voisines, rapportées à 1845

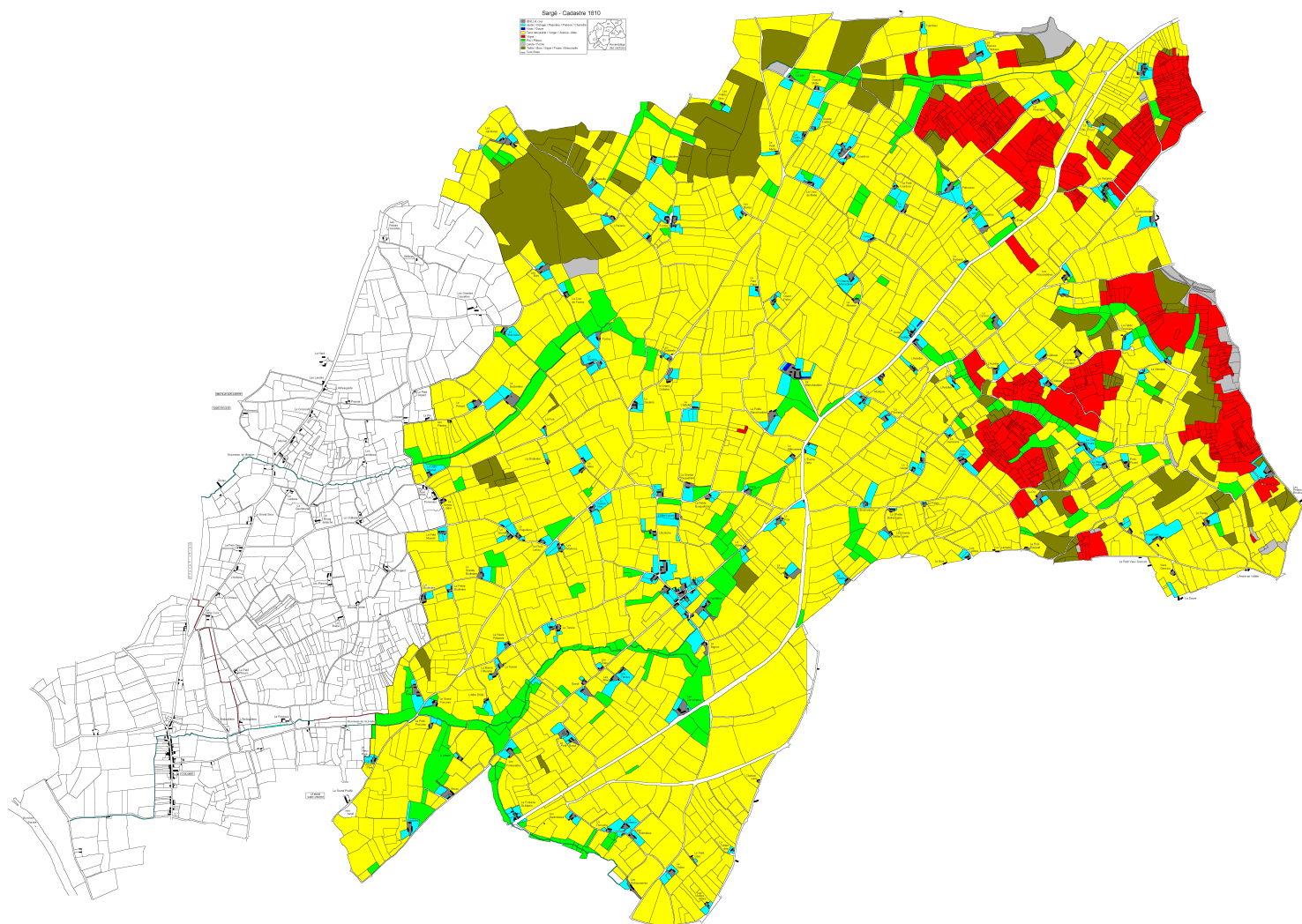


FIGURE 10 – Cadastre 1810 Sargé et 1809 Coulaines : Cultures et couleurs, Sargé aux limites de 1845 (En rouge : le vignoble). (Assemblage : Ph. Davase)



Proportion de la superficie communale occupée par la vigne

(Entre 1810 et 1845)

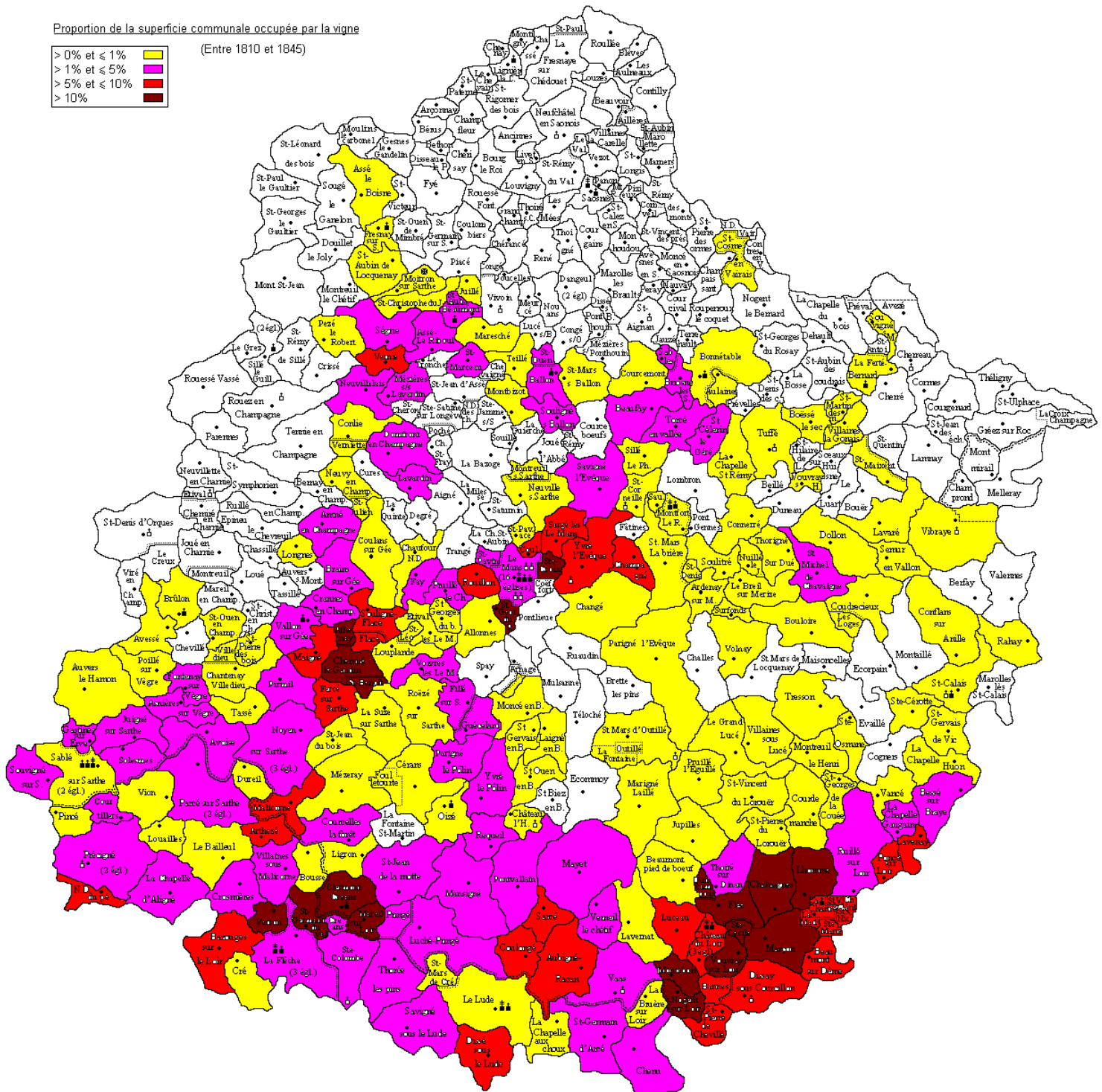
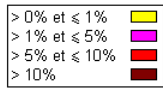


FIGURE 12 – Sarthe : Proportion de la superficie communale occupée par la vigne au début du XIX<sup>e</sup> siècle. (Assemblage : Ph. Davase)